

Ce formulaire est également disponible en version électronique sur le site Internet de BANQ: www.banq.qc.ca

réservé à l'administration

1

Titre

2

Titre original (dans les cas de traduction ou d'adaptation) ou **Traduction du titre en français** (si le titre est dans une écriture non latine).

3

	Nom	Prénom	Date de naissance*	Pseudonyme (s'il y a lieu)
Auteur 1 :				
Auteur 2 :				
Auteur 3 :				

4

Éditeur:

5

Agence de distribution: Idem à l'éditeur (passer à la case 6 ou 7)

Nom:

Adresse:

Code postal:

6

Monographie

(s'il y a lieu)

ISBN	(1):	(2):	
Prix de détail	(1):	(2):	
Publication gratuite ?	(1):	(2):	
Tirage**	(1):	ou impression sur demande	(2): ou impression sur demande

Date de publication:

7

Publication en série

ISSN (s'il y a lieu):	Périodicité:	Tirage**:			
Date de la 1 ^{re} parution:	jour	mois	année	vol.	n°
Prix de l'abonnement: Canada:	étranger:	Prix du numéro:			
Titre(s) précédent(s):					
(s'il y a lieu)					
de:	jour	mois	année	vol.	n°
au:	jour	mois	année	vol.	n°

8

Organisme ou personne responsable du dépôt:

Nom du déposant

Organisme

Adresse

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Signature du déposant

Date

* L'année de naissance sert à distinguer les homonymes et accompagne le nom de l'auteur dans le catalogue Iris, qui recense tous les documents publiés faisant partie des collections de BANQ.

** Cette donnée est utilisée par BANQ à des fins de compilation des *Statistiques de l'édition au Québec*.

En vertu de l'article 20.1 de la **Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec**, tout éditeur d'un document publié au Québec a l'obligation de déposer deux exemplaires à titre gratuit à la BANQ, dans les sept jours suivant la date de parution.

Lorsque le prix au détail d'un document varie selon différents tirages, l'éditeur dépose un exemplaire du tirage du document dont le prix est le plus élevé et un exemplaire de l'un des autres tirages. Le nombre d'exemplaires requis varie lorsque le prix au détail d'un document excède 249,99 \$:

- de 250 \$ à 5000 \$: un (1) exemplaire;
- plus de 5000 \$: le dépôt du document est facultatif, mais on doit acheminer à BANQ un formulaire de dépôt légal.

Pour les périodiques, la valeur du document est le prix au détail de chaque numéro. Dans le cas des microformes, la valeur correspond au prix au détail d'une unité vendue séparément.

BANQ demande aux éditeurs de remplir un formulaire de dépôt légal qui doit accompagner le dépôt de chaque monographie (voir définition ci-contre), ou le premier envoi d'une publication en série (voir définition ci-contre). Les renseignements qui y sont inscrits (à l'exclusion des renseignements personnels) servent au catalogage des publications, à leur inscription dans la *Bibliographie du Québec* et à la compilation des *Statistiques de l'édition au Québec*.

GUIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- A) pour les monographies, remplir les cases 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8
B) pour les publications en série, remplir les cases 1, 4, 5, 7 et 8

1. **Titre** : Inscrire le titre apparaissant sur la page placée en tête du document ou page de titre.
2. **Titre original** : Seulement dans le cas d'une traduction ou d'une adaptation, inscrire le titre de la version originale.
3. **Auteur** : Inscrire les nom et prénom de l'auteur apparaissant sur la page de titre ainsi que sa date de naissance. Ce renseignement est facultatif. Il permet de distinguer les personnes qui portent le même nom. Faire de même pour les deuxième et troisième auteurs, s'il y a lieu. Dans le cas d'un auteur publiant sous un pseudonyme, inscrire également le nom véritable.
4. **Éditeur** : Inscrire le nom de la maison d'édition commerciale, de l'association, de la compagnie, du ministère responsable d'un document ou encore de l'individu qui publie à compte d'auteur.
5. **Agence de distribution** : Cocher si l'éditeur est également l'agence de distribution et passer à la case 6 ou 7. Sinon, inscrire le nom et l'adresse de l'organisme, de l'association ou encore de l'individu qui assure la distribution de la publication.
6. **Monographie** : Inscrire le ISBN apparaissant à l'intérieur du document, le prix de détail de l'ouvrage ou la mention de gratuité ainsi que le tirage. Pour les différentes présentations matérielles (ex. : couverture souple et couverture rigide ; livre relié et broché, etc.) d'un même document imprimé, inscrire le ISBN, le prix et le tirage de chaque présentation. Pour un ouvrage en plusieurs parties vendues séparément, remplir un formulaire pour chaque partie.
7. **Publication en série** : Inscrire le ISSN apparaissant à l'intérieur du document, la fréquence des parutions, ainsi que le tirage. Préciser la date de la première parution, les mentions de volume et de numéro de cette première parution, indiquer les prix d'abonnement et de vente au numéro. Lorsqu'il y a eu changement de titre, mentionner le(s) titre(s) précédent(s) et leur durée de parution.
8. **Responsable du dépôt** : Le déposant inscrit en lettres moulées son nom et, s'il y a lieu, le nom de l'organisme pour lequel il fait le dépôt légal ainsi que l'adresse correspondante et il signe le formulaire. Le formulaire est envoyé avec les exemplaires du document. Dans le cas d'un nouveau titre, un accusé de réception sera retourné à l'adresse indiquée.

ADRESSE :

Veuillez envoyer ce formulaire accompagné de deux exemplaires du document à déposer à :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Section du dépôt légal
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

DÉFINITIONS

Auteur : Personne qui est principalement responsable du contenu intellectuel ou artistique d'une œuvre.

Pseudonyme : Dénomination choisie par une personne pour masquer son identité.

Éditeur : Personne ou organisme qui prépare un document en vue de le publier; qui fait paraître sous sa responsabilité un livre, un journal, un périodique. (« Édité par l'auteur » : se dit d'un ouvrage publié à frais d'auteur.)

Agence de distribution : Personne ou organisme responsable, pour un document donné, des modes commerciaux de mise à la disposition du public.

Monographie : Document terminé en une seule partie, ou document terminé ou destiné à être terminé en un nombre fini de parties distinctes. Les monographies comprennent : les livres, brochures, rapports. Les monographies ne présentent aucune caractéristique d'une publication en série.

Publication en série : Document édité en parties successives qui comportent des indications numériques ou chronologiques et dont la durée devrait s'étaler indéfiniment dans le temps. Les publications en série comprennent les journaux, les publications annuelles (répertoires, annuaires, etc.), les revues, les bulletins, etc.

ISBN : Numéro international normalisé des livres composé de 13 chiffres. Ce numéro est admis à l'échelle internationale et individualise un livre. Il est facultatif. (Pour obtenir de plus amples informations sur le ISBN, veuillez composer le 514 873-1101 ou le 1 800 363-9028, poste 3785)

ISSN : Numéro international normalisé des publications en série composé de 8 chiffres. Ce numéro est admis à l'échelle internationale et individualise une publication en série. Il est facultatif. (Pour obtenir de plus amples informations sur le ISSN, veuillez communiquer avec Bibliothèque et Archives Canada en composant le 819 994-6895 ou le 1 866 578-7777.)

Tirage : Quantité d'exemplaires sortis de presse en une fois (la première fois).

POUR INFORMATION :

Téléphone : 514 873-1101, poste 3780
Ligne sans frais : 1 800 363-9028
Télécopieur : 514 873-4310
Courriel : depot@banq.qc.ca